

## La protection et la gestion de l'océan : l'affaire de quelques uns ou la responsabilité de tous.

Merci aux organisateurs de cette journée qui nous a permis ces échanges sur

- comment mettre en place les politiques de protection de l'environnement marin,
- selon quelles méthodes,
- avec quels outils,
- en faisant face à quelles difficultés,

Ces travaux étaient sous-tendus par les directives cadre « stratégie du milieu marin » et « planification des espaces maritimes », et orientés sur leur mise en œuvre.

On ne peut que se féliciter que l'Europe ait décidé de se doter d'une politique maritime et marine.

On ne peut que se réjouir qu'elle nous ait poussé à faire ces exercices de clarifications de politiques, quelles que soient leurs limites ou leurs difficultés, voire même les critiques que les méthodes choisies aient pu susciter. Sans l'Europe, je ne suis pas sûr que nous en serions là aujourd'hui

Je voudrais vous proposer maintenant de laisser un peu de côté ces questions du « comment » pour aller vers le « pour quoi », le « pour qui » le « avec qui », le « selon quels principes » et de regarder si la protection et la gestion de l'océan, peuvent continuer d'être l'affaire de quelques uns ou si il n'est pas grand temps qu'elles deviennent la responsabilité de tous.

Le « pour quoi », tout d'abord et rapidement car nous le savons tous.

- l'océan est un, global, continu, sans frontières physiques
- le bon fonctionnement du "système océan" est essentiel pour la bonne santé de la planète, pour son climat. Il est le poumon du cycle de l'eau. Il absorbe une bonne part de la chaleur et du CO2 que nous produisons,
- Il nous offre de nombreuses ressources alimentaires, biologiques, énergétiques,
- Il est indispensable à l'humanité, aujourd'hui comme demain
- Mais, soumis à de multiples pressions, il est en danger : réchauffement ; acidification ; pollutions diverses que ce soit hydrocarbures, chimiques ou plastiques ; surexploitation.

Son avenir concerne tous les hommes, toute l'humanité et pas seulement ceux qui le voient, le côtoient, y naviguent, en tirent leur subsistance, en vivent directement ou indirectement : non, tous les hommes, jusqu'au plus lointain de l'intérieur des terres.

Mais, symétriquement, chacun a un impact – un impact plus ou moins important, mais un impact personnel - sur l'Océan.

Chaque homme, aussi éloigné soit-il de l'Océan, influe sur lui par le biais de l'atmosphère, par la chaleur et le CO2 qu'il lui transmet, par celui du vent qui transporte les particules qu'il émet ou disperse, par les fleuves qui transportent les polluants qu'il répand dans le sol ou laisse échapper, par les produits qu'il déverse directement dans les mers par la consommation qu'il fait de leurs ressources, ...

Ainsi même si c'est à des degrés divers, tout homme a besoin de l'Océan et l'avenir de l'Océan dépend de tout homme, y compris de tous ceux qui l'ignorent.

C'est ce constat qui nous a conduit, nous l'IFM, C Chabaud, Françoise Gaill, Rachel Moreau, à lancer un appel pour l'Océan, bien commun de l'Humanité.

En effet, si chaque humain dépend de l'Océan et que l'océan dépend de chacun, quel statut lui donner sinon celui de bien commun de l'Humanité ?

Peut-on laisser sous le statut de "Res nullius", ces "choses de personne" ce dont tous ont besoin et qui dépend de tous ?

Ou, à l'opposé, peut-on en permettre l'appropriation au profit de certains, de quelques-uns ?

Un bref rappel historique.

A l'époque romaine, la mer ou l'air sont identifiées comme des « res communes omnium », des bien de toute l'humanité,

qui se distinguent des « res publicae », propriété de la communauté,

des « res nullius », n'appartenant à personne,

et enfin, des propriétés des particuliers.

Et les trois premières étaient jugées comme du ressort du droit naturel, la quatrième était de celui du droit positif.

C'est à partir de la Renaissance qu'en Occident, cette conception du monde va disparaître, la propriété prenant le pas sur la défense collective des « res communes ».

La justification donnée alors à cette prééminence du droit de propriété est essentiellement l'efficacité : un propriétaire unique et exclusif serait toujours plus intéressé, donc plus efficace pour bien gérer un bien. Tous profiteraient de cette bonne gestion.

La thèse proposée en particulier par John Lock à la fin du XVIIème siècle devient le modèle ultra dominant. La propriété individuelle, le « droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue » devient le credo de l'Occident (mais, parenthèse, pas du monde entier : plus de 2 milliards d'humains vivent aujourd'hui dans des systèmes où les terres sont gérées comme des commons).

Cependant, concernant les mers, le lien entre propriété et bonne gestion ne fonctionne pas bien.

La maîtrise de territoires est très difficile et coûteuse en mer. Ce n'est pas elle qui est recherchée à l'époque, mais la liberté de naviguer partout et de pouvoir maîtriser le commerce :

*Celui qui commande la mer commande le commerce,*

*Celui qui commande le commerce commande la richesse du monde et par conséquent le monde lui-même* disait déjà Sir Walter Raleigh vers 1600

C'est cette constatation qui a fait le succès du *Mare liberum*, publié par Hugo Grotius, en 1609, qui requalifie la mer de « res nullius ».

Les puissances maritimes d'alors vont imposer ce principe.

Il assure la liberté des mers.

Mais une liberté sans règles qui est en réalité le triomphe du droit du plus fort, du libéralisme le moins régulé.

Il consacre un principe de “premier présent, premier servi” pour organiser l’utilisation et l’exploitation de l’Océan

Il permet que certains ne polluent ou ne surexploitent au détriment de tous les autres ou des générations à venir.

Il rend vaines les tentatives de quelques-uns pour le protéger quand leurs voisins ruinent ces efforts par leurs pratiques irresponsables bien que licites.

Certes, nous n’en sommes plus tout à fait là.

Plusieurs conventions internationales, au premier rang desquelles celle des Nations Unies sur le Droit de la mer, la Convention dite de Montego-Bay, ont cherché à limiter les effets pervers de ce libéralisme extrême.

Mais, puisqu’il s’agit de conventions internationales négociées entre Etats, les logiques présidant à leur élaboration sont bien entendu celle des Etats - nations souverains et de propriété privée.

Et, là aussi, nous constatons les limites du système.

La territorialisation des mers, si elle a permis de réduire de graves tensions est aussi la source potentielle de nouveaux conflits. La mer de Chine méridionale en est un exemple permanent.

L’arctique pourrait le devenir prochainement

De même, l’appropriation des ressources, l’utilisation mafieuse des zones de liberté ou la dégradation du milieu peuvent conduire demain à des conflits majeurs.

Malgré les efforts réalisés ici où là pour sa préservation ou son utilisation raisonnée, malgré les effets positifs

- de conventions sectorielles telles que celles de l’organisation Maritime internationale,
- de conventions de mers régionales,
- d’organisations régionales des pêches,

l’océan continue de se dégrader gravement.

Ainsi, pour l’océan, ni la *res nullius*, ni la *res publicae*, ni la propriété privée, ni leur combinaison ne fonctionnent bien.

Alors, même si nos civilisations occidentales ont perdu la pratique de la gestion de biens communs, ayons du bon sens, reconnaissons le : seule cette approche répond à la nature même de l’Océan, ressource dont chacun a besoin et dont chacun est responsable :

Affirmons-le : l’Océan, bien commun de l’Humanité, est la meilleure traduction de ce double mouvement de l’humanité entière, bénéficiaire et de responsable de l’Océan.

Qu’est ce que cela change, me direz-vous ?

En fait, pour être efficaces, il faut s’appuyer sur l’existant pour le transformer et non vouloir réécrire le droit international.

Ce qu’il faut, c’est une direction nouvelle, une perspective renouvelée, sans imposer le chemin.

Vouloir renégocier les accords internationaux existants, c'est jouer les apprentis sorciers alors que les lire avec un regard nouveau peut en transformer profondément les effets.

Ainsi, regardons la Convention de Montego-Bay signée en 1982 et entrée en vigueur 12 ans plus tard.

L'équilibre difficilement acquis de ce cœur du droit maritime international est bâti sur cinq principes de paix, de souveraineté, de liberté, de partage et de coopération.

Poser que l'Océan est le bien commun de l'humanité, c'est donner une priorité au principe de responsabilité par rapport aux cinq autres. C'est le placer au dessus d'eux. C'est donner une primauté à une responsabilité commune, partagée, assumée, justifiée.

Et, probablement parce que la Convention est le résultat d'une longue négociation, elle est souple, elle est adaptable.

Un changement de regard permet une interprétation plus exigeante de certaines dispositions, en renforce d'autres, encourage la mise en œuvre de simples recommandations, limite les tolérances.

Il faudra, ici ou là, négocier quelques ajustements ou compléments, mais le travail est, en fait, déjà amorcé.

Trois exemples d'évolutions de la Convention ou de ses effets :

- La prééminence du droit de l'Etat du pavillon permettait à des armateurs sans scrupules de s'appuyer sur des pavillons voyous pour saccager les mers et dominer le transport maritime mondial. Cette prééminence a été contrée par l'action concertée des Etats du port, interdisant de fait à ces navires d'opérer.
- La responsabilité écologique des « acteurs de la mer » progresse et obligera un jour à sortir de l'illusion d'une responsabilité naturelle et universelle pour contraindre et punir les mauvais élèves. L'issue du procès Erika, surprenante pour nombre de maritimes car semblant mettre à l'écart les conventions internationales, mais juridiquement étayée, montre les capacités d'évolution. Le droit international changera lorsque sous la pression des opinions, la jurisprudence de la Cour de cassation française franchira nos frontières et que le préjudice écologique aura une portée mondiale.
- Des négociations se sont ouvertes en septembre dernier à l'ONU sur la biodiversité au delà des limites des juridictions nationales. Elle ont pour sujet la protection de cette biodiversité et le partage de ses bénéfices potentiels.

Ces négociations peuvent être l'occasion de poser le principe d'Océan, bien commun de l'Humanité ; de l'écrire dans un accord international.

Et ce serait une grande avancée.

Mais même si ces eaux au delà des limites des juridictions nationales couvrent la moitié de la surface du globe, le bien commun de l'humanité ne se limite pas à elles.

C'est l'Océan tout entier, l'ensemble des eaux marines qui est concerné.

Il faudra même un jour remonter jusqu'aux sources des bassins versants, si critiques pour l'état des mers dans lesquelles se déversent leurs fleuves.

Voilà pour les aspects du droit.

Mais ceux des individus sont pareillement essentiels.

Appeler à un Océan, bien commun de l'humanité, c'est appeler à sa protection et à son utilisation durable

Mais c'est appeler aussi à ce que tout homme prenne conscience de ses droits et de ses devoirs.

A ce que tout homme sache qu'il est

redevable et responsable,  
responsable et redevable

de l'océan.

Il faut cette prise de conscience très large, universelle, car elle est un moteur de changement formidable.

Il faut une gouvernance de l'océan lisible, compréhensible, accessible au plus grand nombre pour que nos contemporains comprennent, respectent, protègent et puissent durablement bénéficier des bienfaits que la mer nous dispense.

Et il faut un effort d'éducation pour y parvenir.

La gouvernance à 5 qui a été utilisée lors du Grenelle de la mer, la participation de la société civile aux organismes de gestion des zones marines protégées, la mise en place d'aires marines éducatives, les appels à contribution pour l'élaboration des stratégies, les débats publics : tout cela va dans le bon sens.

Mais dans le même temps, tout cela reste dans l'entre soi des sachant, de cette minorité qui, parce qu'elle a pris conscience de l'importance de l'océan par son métier, par son attachement géographique, par ses loisirs, par ses rêves, sait qu'elle souffrira si l'océan est malade, qu'elle ne pourra pas survivre à un océan mort.

Une urgence est de sortir de cet entre soi...

Les jeunes sont un moteur important pour faire évoluer les habitudes. Ce sont eux qui souvent apprennent à leurs parents à ne pas gaspiller d'eau, à réduire leur consommation d'énergie, à polluer moins, à ne pas utiliser certains produits ou à trier leurs déchets, à ces petits gestes qui sont les petits cours d'eaux qui rendent les grandes rivières plus propres...

C'est par l'éducation,

C'est parce que

l'importance de l'océan pour la vie

et la possibilité pour chacun d'agir au quotidien

auront été présentées, expliquées, dites et rappelées que les jeunes générations feront bouger les lignes, agiront, entraîneront.

La mer et les activités maritimes sont depuis quelques années entrées dans les programmes d'histoire et de géographie de l'Education nationale. C'est un immense progrès. Il faut maintenant que l'océan soit présent dans l'éducation à la citoyenneté.

Sûrement, la large implication de toute la société bousculera nos stratégies maritimes, nous obligera à modifier nos schémas et planifications : c'est tout le mal que je nous souhaite...